



Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 23 février 2016

1-2	Présence et vérification du quorum
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p>Sont absents : Monsieur Chohan et Monsieur Bergeron</p> <p>Secrétaire : Isabel Plante-Bélec</p>
3	Lecture et adoption de l'ordre du jour :
25-CÉ-23-02-16	<p>CONSIDÉRANT que M. Blanchard, le président du CÉ, et M. Dubois, directeur, ont élaboré un projet d'ordre du jour</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Bélanger, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 23 février 2016 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis tel qu'amendé.</p>
4	Adoption du procès-verbal de la séance précédente :
26-CÉ-23-02-16	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2015, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Saad, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE DISPENSER le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2015 et DE L'APPROUVER.</p>
5	Questions du public :
	<p>Il n'y a pas de public présent à la séance.</p>
6	Suivis au procès-verbal :
	<p>Monsieur Dubois explique que le site Internet de l'école a été mis à jour et décrit ce qui a été fait depuis la dernière séance.</p>



7	Horaire de l'élève 2016-2017
27-CÉ -23-02-16	Monsieur Dubois présente l'horaire de l'élève prévu pour 2016-2017 qui reste le même que pour l'année 2015-2016.
8	Grille-matières 2016-2017
28-CÉ-23-02-16	<p>CONSIDÉRANT que l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Monsieur le Directeur;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur le Directeur a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sous proposition de Madame Côté, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire telle que proposée par Monsieur le Directeur pour l'année scolaire 2016-2017.</p>
9	Utilisation des fonds à destination spéciale
	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Dubois informe le conseil qu'il y a 6 fonds différents.• Monsieur Dubois informe le conseil que le CPEE (comité de participation des enseignants et des enseignantes) propose l'achat de tablettes pour chaque classe.• Il est convenu par l'ensemble des membres du CÉ de reporter ce point à la prochaine séance afin de permettre à Monsieur Dubois de démêler la provenance des fonds disponibles.
10	Campagne de financement
29-CÉ-23-02-16	<p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour l'école par la commission scolaire.</p> <p>CONSIDÉRANT que le CÉ propose que la campagne de financement de la présente année scolaire ait comme premier objectif, l'achat de jeux pour la récréation intérieure et extérieure</p>



	tel qu'adopté lors de la rencontre du 17 février 2015 (réf. Résolution : 29-CÉ-17-02-15); CONSIDÉRANT que l'équipe des enseignants de l'école souscrit à ces deux objectifs;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Madame Bélanger, il est résolu à l'unanimité :
	D'ADOPTER l'objectif proposé par l'OPP pour la campagne de financement annuelle de l'école qui se déroule habituellement en novembre;
	DE MANDATER l'OPP d'organiser l'activité « cinéma familial » le vendredi 1er avril 2016.
11	Fournitures scolaires – Éditions Vaudreuil
	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Dubois informe que l'école a reçu une ristourne de 163.88 \$ pour cette année.• Monsieur Dubois parle de la contrainte au niveau des resserrements concernant les fournitures qui peuvent être demandées aux parents.• Discussion des membres concernant la façon d'informer les parents de ce service qui serait à revoir.• L'approbation est reportée pour la prochaine séance.
12	OPC de la CSMB
	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Dubois remet un document concernant la répartition de l'argent de la Commission scolaire à titre informatif.
13	Sorties à approuver
	<ul style="list-style-type: none">• Le mini Pont-Pop pour les élèves de 5e année aura lieu le 9 mai prochain à l'école secondaire Dorval Jean XXIII.
14	Rapport de la direction
	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Dubois présente le rapport annuel• Le 14 mars, il y aura une rencontre concernant le budget au siège social.• Le matériel didactique et les fournitures scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 doivent être approuvés pour le mois d'avril.• Monsieur Dubois présente le nouveau logo de l'école qui a été modernisé.
15	Rapport de l'OPP :
	<ul style="list-style-type: none">• L'OPP a eu une réunion le 1er février 2016 avec la direction de l'école.• Il y a eu des desserts cuisinés par les bénévoles ainsi que des massages qui ont été offerts aux enseignants pour la semaine de reconnaissance des enseignants.• Proposition d'une activité de financement de boîtes à lunch qui sera possiblement présentée pour approbation à la prochaine séance.



16	Rapport du représentant du CRPRO :
	Monsieur Chohan étant absent, il n'y avait pas de rapport à présenter.
17	Rapport de la technicienne du SDG et SDD :
	<ul style="list-style-type: none">• Les relevés fiscaux ont été remis lundi ou envoyés par la poste.• Il y a eu une activité de glissade le 19 février lors de la journée pédagogique.• Lors de la prochaine journée pédagogique le 17 mars il y aura une sortie à la cabane à sucre.
18	Correspondance :
	Monsieur Blanchard fera l'envoi mercredi matin de la documentation qui lui a été transmise par Monsieur Chohan suite à la rencontre du CRPRO.
19	Questions diverses :
	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Saad a une question concernant la sécurité dans la cour d'école considérant que c'est très glacé.• Certains renseignements sont transmis concernant les moyens utilisés pour prévenir les chutes et blessures (sel, surveillance accrue des enfants lorsque la cour est plus glacée...).
20	Prochaine séance :
	La prochaine séance aura lieu le mardi 12 avril 2016.
21	Levée de l'assemblée :
30-CÉ-23-11-15	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé à 21 h.
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Madame Plante-Bélec, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.

Michel Blanchard, président du CÉ

Marc Dubois, directeur